

MAIRIE DE SENINGHEM
90, RUE PRINCIPALE
62380
☎ 03 21 39 63 81
FAX 03 21 95 39 19

Rappel -Urbanisme

Pour votre information, l'Article R111-2 du code de l'urbanisme (28/12/2015) stipule que « l'installation d'un mobil-home sur un terrain privé à titre définitif est interdit. »

Par ailleurs, le PLUI du Pays de Lumbres instauré le 30.09.2019, a classé les hameaux de La Raiderie et Watterdal **en zone agricole non urbanisable.**

Les personnes concernées doivent donc se mettre en conformité.

Le Maire, C TELLIER .

